

E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A
Fonds Commun de Placement
Rapport de gestion
Exercice clos le 30 septembre 2013

SOCIÉTÉ DE GESTION :
AVIVA INVESTORS FRANCE - 24-26, rue de la Pépinière – 75008 PARIS

DÉPOSITAIRE :
CACEIS Bank FRANCE- 1-3, place Valhubert 75013 PARIS – FRANCE

NATURE JURIDIQUE : FCP
CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance internationaux
AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation du résultat distribuable et des plus values

OBJECTIF DE GESTION :

Le FCP est un nourricier du FCP Obligations 5-7 M dont l'objectif de gestion est « *de surperformer le taux de rendement des emprunts d'Etat de la zone euro d'une maturité supérieure ou égale à cinq ans* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice JPM Global Government Bond Index, couvert en euro.

Cet indice obligataire est composé d'emprunts gouvernementaux de tous pays et de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice, mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT:

Le FCP, qui est un OPCVM nourricier est investi en totalité dans le FCP Obligations 5-7 M ci-dessous et à titre accessoire, en liquidités.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU FCP OBLIGATIONS 5-7 M

Le FCP sera exposé sur les marchés de taux, de toutes zones, et principalement de l'OCDE.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 0 et +8
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	OCDE: de 0 à 100% de l'actif net Zone d'investissement : de 0 à 100%
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	Jusqu'à 100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	OCDE : de 0 à 90% de l'actif net Autres zones : de 0 à 10% de l'actif net

PROFIL DE RISQUE :

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître.

PROFIL DE RISQUE DU FCP OBLIGATIONS 5-7 M.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La sensibilité du portefeuille du FCP est comprise entre 0 et +8.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

LA COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP OBLIGATIONS 5-7 M :

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra dans la limite de 30% de l'actif détenir des titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...) Il pourra également détenir à titre accessoire les actions issues de ces titres.

Les titres détenus seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la devise de la zone d'investissement.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre jusqu'à 100% de titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...). La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les titres détenus seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs, à l'exception des Etats / organismes publics, notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté ou de rating inférieur à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 3% maximum de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la devise de la zone d'investissement.

=> Actions et parts d'OPCVM

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement français ou européens coordonnés, à l'exclusion des OPCVM d'OPCVM et des OPCVM nourriciers. Le FCP peut détenir des OPCVM gérés par la société de gestion ou ou des sociétés liées.

Ces OPCVM pourront appartenir aux classes « obligations et autres titres de créance » dans le but de réaliser

l'objectif de gestion, « monétaire » et/ou « monétaire court terme » dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

Les instruments dérivés

Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés : futures et options sur taux ; swaps de taux et de devises ; achat / vente de devises à terme. Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées afin d'ajuster la sensibilité du portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux, d'exposer le portefeuille aux risques de taux ou enfin de couvrir le portefeuille contre les risques sur les taux ou les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

Les instruments intégrant des dérivés

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments aura pour but d'exposer le portefeuille aux marchés des taux ou de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

CHANGEMENTS INTERVENUS :

Dans le Fonds :

Néant.

Dans le Fonds Maître :

Depuis le 1 mars 2013 les modifications suivantes sont intervenues :

- Changement de dénomination de l'OPCVM et modification du gestionnaire de passif dans le cadre de l'évolution de la gamme maîtres-nourriciers d'UFF.
- Les parts sont désormais admises en Euroclear.
- La définition réglementaire des sommes distribuables a été modifiée (intégration des plus-values nettes réalisées).

CHANGEMENTS ENVISAGÉS :

Dans le Fonds :

Néant.

Dans le Fonds Maître :

Néant.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Le Fonds étant nourricier du FCP UFF Obligations 5-7 Maître, les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Le lecteur trouvera en annexe les commentaires du Fonds Maître.

Sur la période sous revue, la performance du Fonds ressort à 5,28%.

Les résultats passés ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0,50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et s. du Règlement général de l'AMF.

Critères ESG

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Aviva Investors France s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Aviva Investors France investit, à celle d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ;

ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Aviva Investors France trouve également sa traduction dans la politique de vote par elle conduite aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion (www.avivainvestors.fr).

En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Aviva Investors France est soumise aux dispositions du code monétaire et financier, au règlement général de l'AMF et aux règlements de déontologie de l'AFG.

Dans ce cadre, Aviva Investors France a mis en place, aux fins de prévenir tout risque de blanchiment, de fraude ou de corruption, d'une part un « dispositif opérationnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes », d'autre part un « dispositif opérationnel de lutte contre la fraude et la corruption » qui lui sont propres.

Par ailleurs, Aviva Investors France considère toute aide financière, directe ou indirecte, octroyée en connaissance de cause à une activité de fabrication ou de commerce d'armes controversées, comme incompatible tant avec la réglementation en vigueur qu'avec les valeurs d'entreprise qu'Aviva Investors France promeut. Aviva Investors France a donc décidé d'exclure tout investissement dans des entreprises impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, et cela indépendamment du pourcentage du chiffre d'affaires de ladite entreprise issu de ces activités.

S'agissant des gestions par elle conduites, Aviva Investors France a introduit depuis plusieurs années, dans le souci d'une meilleure anticipation des risques de long terme, la prise en compte de critères ESG dans l'analyse des titres susceptibles d'intégrer ses portefeuilles. L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernances (ESG) dans l'analyse et la réflexion conduisant au processus d'investissement est en effet de nature à optimiser la création de valeur pour les clients.

Les composantes ESG font de ce fait partie intégrante, aux côtés de paramètres financiers plus classiques, des réflexions menées, et cela pour l'ensemble du processus d'investissement mis en place au sein d'Aviva Investors France.

Enfin, Aviva Investors France a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR, lesquels s'appuient, quant à la sélection des entreprises retenues, sur des critères d'analyse se référant à des objectifs reconnus et déclinés sur six grands domaines, à savoir l'environnement, les droits humains, les ressources humaines, le gouvernement d'entreprise, le comportement sur les marchés et l'engagement sociétal.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Conformément au prospectus, l'ensemble du résultat distribuable du fonds est capitalisé.

E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

Aviva Investors France

24-26, rue de la Pépinière

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2013

E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : Aviva Investors France

24-26, rue de la Pépinière
75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2013

Aux porteurs de parts,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice d'une durée exceptionnelle de 6 mois, clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds Commun de Placement E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPCVM.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

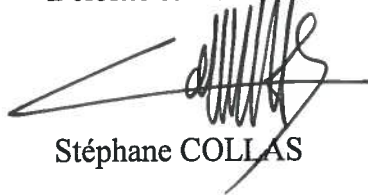
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 08 janvier 2014

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane COLLAS', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Stéphane COLLAS

BILAN ACTIF AU 30/09/2013 EN EUR

	30/09/2013
Instruments financiers	378 499,80
OPC Maître	378 499,80
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Créances	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	0,00
Comptes financiers	810,66
Liquidités	810,66
Total de l'actif	379 310,46

BILAN PASSIF AU 30/09/2013 EN EUR

	30/09/2013
Capitaux propres	
Capital	377 763,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	74,48
Résultat de l'exercice (a, b)	978,27
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	378 816,02
Instruments financiers	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Dettes	494,44
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	494,44
Comptes financiers	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
Total du passif	379 310,46

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2013 EN EUR

	30/09/2013
Opérations de couverture	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
Autres opérations	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2013 EN EUR

	30/09/2013
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 850,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
Total (1)	3 850,00
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	0,04
Autres charges financières	0,00
Total (2)	0,04
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	3 849,96
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 879,07
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	970,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	978,27

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 6 mois et 10 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,55 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « A »
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2013 EN EUR

	30/09/2013
Actif net en début d'exercice	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	360 357,31
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	98,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-23,92
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 414,25
Différence d'estimation exercice N	17 414,25
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	970,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
Actif net en fin d'exercice	378 816,02

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/09/2013
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Frais de gestion	494,44
Total des dettes	494,44

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 598,0000	360 357,31
Parts rachetées durant l'exercice	0,0000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 598,0000	360 357,31

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	30/09/2013
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 879,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2013
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2013
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/09/2013
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			378 499,80
	FR0007033683	OBLIGATIONS 5-7 M	378 499,80
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2013
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	978,27
Total	978,27

	30/09/2013
E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	978,27
Total	978,27

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2013
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	74,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	74,48

	30/09/2013
E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	74,48
Total	74,48

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/09/2013
Actif net Global en EUR	378 816,02
Actif net en EUR	378 816,02
Nombre de titres	3 598,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	105,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,02
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,27

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPC français à vocation générale				
FRANCE				
OBLIGATIONS 5-7 M	EUR	397	378 499,80	99,92
TOTAL FRANCE			378 499,80	99,92
TOTAL OPC français à vocation générale			378 499,80	99,92
TOTAL Organismes de placement collectif			378 499,80	99,92
Dettes			-494,44	-0,13
Comptes financiers			810,66	0,21
Actif net			378 816,02	100,00

E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A	EUR	3 598,0000	105,28
----------------------------------	------------	-------------------	---------------